

RCR102		Emplois dans la recherche créés dans des entités bénéficiant d'un soutien		
Objectif Spécifique	OS1.1	Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe		
		Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public)	Valeur cible programme 2024	Valeur cible programme 2029
Type d'indicateur	Résultats			
Unité de mesure	ETP annuels			
Est un sous-indicateur	s.o.			
Interdépendance avec un autre indicateur	s.o.			
Définition	<p>Nombre d'emplois de recherche créés grâce au soutien.</p> <p>L'indicateur est mesuré en termes d'équivalents temps plein (ETP) annuels moyens, calculés selon la méthodologie fournie dans le Manuel de Frascati de l'OCDE 2015.</p> <p>Les postes vacants en R&D ne sont pas comptabilisés, de même que le personnel de soutien à la R&D (c'est-à-dire les postes non directement impliqués dans les activités de R&D).</p> <p>L'ETP annuel du personnel de R&D est défini comme le ratio des heures de travail effectivement consacrées à la R&D au cours d'une année civile divisé par le nombre total d'heures travaillées conventionnellement sur la même période par un individu ou un groupe. Par convention, une personne ne peut pas effectuer plus d'un ETP en R&D par an. Le nombre d'heures travaillées conventionnellement est déterminé sur la base des heures de travail normatives/légales.</p> <p>Une personne à plein temps sera identifiée sur la base de son statut d'emploi, du type de contrat (temps plein ou temps partiel) et de son niveau d'engagement dans la R&D.</p>			
Méthode de calcul	<p>Objectif 2029: estimation du nombre d'emplois de recherche créé grâce au soutien au 31/12/2030</p> <p>Calcul des réalisations: comptabilisation du nombre d'emplois de recherche effectivement créés grâce au soutien</p>			
Points d'attention	<p>- <u>Temporalité de mesure des résultats:</u></p> <p>> Pour les infrastructures de recherche existantes, au moment de la réalisation de l'output du projet soutenu - concrètement cela veut dire que vous rapportez les chercheurs et chercheuses (en ETP) nouvellement engagé.e.s depuis la sélection du projet (= date de l'arrêté de subside) au moment de la réalisation de l'output du projet (c'est-à-dire au moment de la réception de l'équipement, la réception provisoire des travaux, etc. et au plus tard le 31/12/2029) ;</p> <p>> Pour les infrastructures de recherche nouvellement construites, au plus tard un an après l'achèvement de l'infrastructure de recherche - concrètement cela veut dire que vous rapportez les chercheurs et chercheuses (en ETP) nouvellement engagé.e.s depuis la sélection du projet (= date de l'arrêté de subside) un an après la réception provisoire et au plus tard le 31/12/2030.</p> <p>Attention: dans le cadre de cet indicateur (RCR102), les chercheurs et chercheuses rapportés doivent travailler dans les entités bénéficiant du soutien.</p> <p>- Vous pouvez utiliser 1.720h de travail pour un full time d'un an, indépendamment du fait que dans votre organisme un full time est 36, 38 ou 40h par semaine.</p> <p>- Vous ne devez pas justifier les heures de travail effectivement consacrées à la R&D sur base de time-sheets, mais le pourcentage du temps effectivement consacré à la R&D doit être mentionné dans le contrat de travail ou dans une lettre de mission.</p> <p>Pour des exemples de calcul, voir la fiche de l'indicateur RCO06.</p>			
Justification des résultats	<p>Les aspects qui doivent être justifiés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - ETP par chercheur/chercheuse rapporté.e; - Confirmation que la personne rapportée est un.e chercheur/chercheuse; - Confirmation que l'emploi a été créé après la sélection du projet; - Confirmation que l'emploi a été créé grâce au soutien. <p>Proposition de justification de cet indicateur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un tableau reprenant les données du personnel de recherche desquels l'emploi a été créé grâce au soutien (nom, prénom, début du contrat de travail, CDI/CDD, temps plein/temps partiel, calcul de l'ETP); - Contrat de travail (ou équivalent) des chercheurs/chercheuses (en ce inclus les doctorant.e.s) desquels l'emploi a été créé grâce au soutien; - Lettre de mission des chercheurs/chercheuses desquels l'emploi a été créé grâce au soutien; - Une note explicative signée, justifiant le fait que ces emplois ont été créés grâce au soutien. <p>Les données personnelles des chercheurs/chercheuses, présentes dans les contrats et les lettres de mission mais qui ne sont pas nécessaires pour justifier les résultats rapportés de cet indicateur, peuvent être noircies.</p> <p>Attention: le double comptage du personnel de recherche doit être évité au niveau de l'Objectif Spécifique. Une infrastructure de recherche peut bénéficier d'un soutien à plusieurs reprises, lequel peut concerner différents chercheurs et chercheuses. En revanche, une même chercheuse ou un même chercheur ne peut pas être comptabilisé.e deux fois au niveau de l'OS. La Direction FEDER doit être en mesure de réaliser le contrôle de l'absence de double comptage avec les informations communiquées.</p> <p>Cette liste de documents justificatifs est indicative. Si pour votre projet, vous n'êtes pas en mesure de fournir les éléments repris ci-dessous, nous vous invitons à soumettre (pour validation) une proposition alternative intégrant les différents aspects de la définition de l'indicateur, dès que vous aurez posé le constat d'impossibilité de les transmettre dans les formes prescrites.</p>			
Source de collecte de données	Porteurs de projet			
Fréquence de collecte de données	Dans le rapport final			